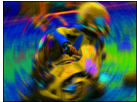


Des élus du 93 ont signé une pétition réclamant une action forte pour faire cesser la circulation des quads et mini motos non homologués sur la voie publique. Une réunion avec le préfet se tiendra le 24 septembre 2007.

---



On nous trouve principalement sur Internet ou en supermarchés. Nous sommes bon marché (à partir de 100 €), nous atteignons souvent des vitesses maximales dépassant 50 km/h et sommes principalement destinées aux enfants. En France, nous sommes environ 40 000 (selon la commission de la sécurité des consommateurs). Qui sommes-nous ? Les mini-motos, bien sûr.

Réservées à usage sur terrain privé – sauf rare exception, ces engins ne sont pas homologués pour la circulation sur voie publique –, le plus souvent de qualité médiocre et manquant de fiabilité, les mini motos et mini quads ne répondent à aucune norme environnementale. Or, les « pocket bikes » sont en cause dans un nombre croissant d'accidents et créent des nuisances sonores importantes. A tel point que certains élus locaux s'inquiètent de leur prolifération. En Seine-Saint-Denis, 23 maires ont récemment adressé à l'Etat une pétition réclamant une action forte pour faire cesser la circulation des quads et mini motos non homologués sur la voie publique. Le 24 septembre 2007, à Bobigny, les élus de Seine-Saint-Denis rencontreront le préfet pour rechercher un moyen de lutte contre la circulation de ces engins sur les voies publiques du 93.

En juillet dernier, le maire de Fontenay-aux-Roses (92) demandait au gouvernement une réglementation claire de la vente, voire une interdiction. Une mesure radicale que même certains motards appellent de leurs vœux, en raison du caractère dangereux de ces engins considérés comme des jouets. Source : libération.fr - Article du 4 août 2007